

CARTE
de PÊCHE
OBLIGATOIRE

Pêche 2^e
Catégorie

Respectons
la nature

Présentation

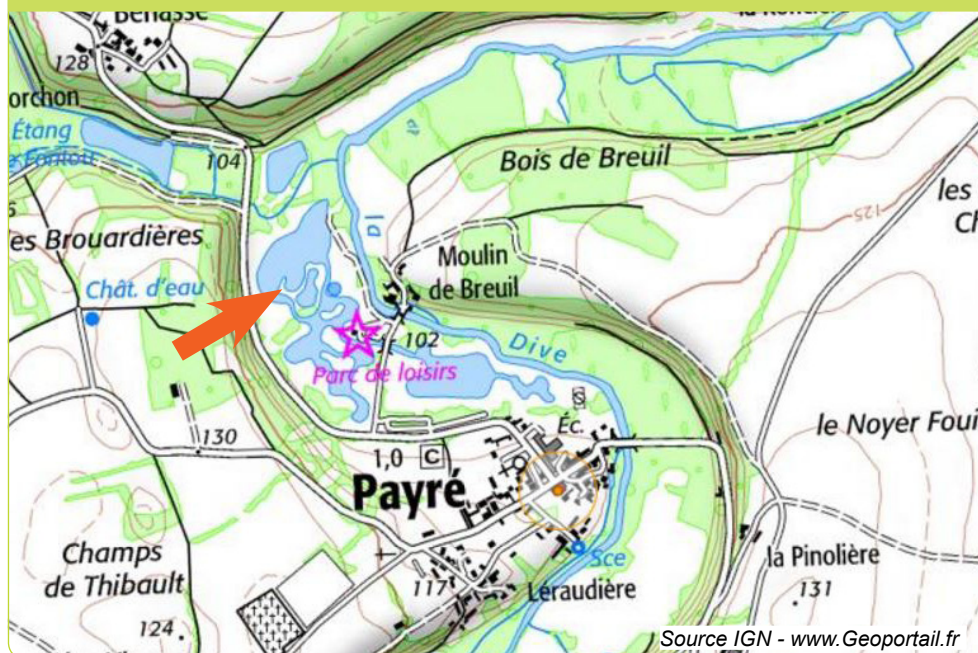
Entouré par la Dive du Sud, réputée pour sa population de brochets et de perches et par le ruisseau de Fontou, une magnifique source traversant des zones humides, ce plan d'eau recelle une très bonne population de poissons blancs (gardons, brème, carpes). Sa diversité de profondeurs, de postes (arbres immergés, végétation) le rend intéressant en toutes saisons. Il se prête parfaitement à plusieurs techniques de pêche au coup, pêche à la « grande canne », « au Feeder », « à l'anglaise », mais aussi pêche de la carpe en journée. Vous pourrez également y trouver quelques carnassiers comme, le sandre, le black bass et la perche.

Localisation

VIENNE - 86



Parcours de pêche



Principaux poissons présents :

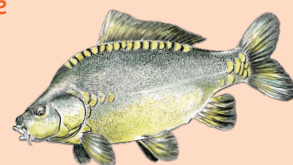
L'ablette



Le gardon



La brème



La carpe



La perche



Le black bass



Le sandre



Le brochet



Ouvert toute l'année,

- Carte de pêche obligatoire (Interdépartementale, majeure, mineure, femme, enfant, journalière, hebdomadaire...)
- 4 cannes par pêcheur maximum

La réglementation des rivières de 2^{ème} catégorie s'applique:

- Ouvertures
 - brochet : 01 mai - taille légale : 60 cm
 - sandre : 01 mai - taille légale : 50 cm
 - black bass : 02 juillet - taille légale : 30 cm
- 3 carnassiers par jour (sandre, black bass, brochet) dont 2 brochets maximum
- Pêche de la carpe de nuit interdite sauf lors des manifestations particulières autorisées par le Prefet de la Vienne (enduros),
 - Rappel : il est interdit de conserver ou de transporter vivantes les carpes de plus de 60 cm.

Spécificités :

- Utilisation d'embarcation interdite (float tube, bateau amorceur).
- Baignade et jeux nautiques interdits.

Ce règlement est imposé par l'AAPPMA « Le Gardon de Couhé » et s'applique à tous les pêcheurs.

Des contrôles fréquents seront assurés par les services de garderie.
Pêcheurs restez courtois et respectez la propreté des lieux, merci !

Pour plus d'information :

AAPPMA « Le Gardon de Couhé »
Président : Mr Pasquereau Claude
06-13-47-32-58 ou aappmalegardoncouhe@sfr.fr